

LA RIPOSTE

Bulletin
de liaison
de l'ADDS-QM



Jun 2018

L'ADDS-QM (*Association pour la Défense des Droits Sociaux Québec Métro*) est un groupe de défense collective des droits des personnes sans emploi ou vivant une situation de pauvreté. En priorité, elle vise à regrouper et à défendre les droits des personnes assistées sociales dans une approche de conscientisation et d'éducation populaire.

RENOUVELLEMENT DES CARTES DE MEMBRE

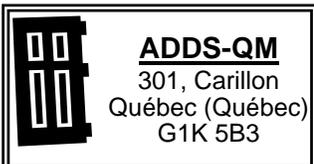
Si vous trouvez un coupon de renouvellement dans l'enveloppe, c'est qu'il est maintenant temps de renouveler votre carte de membre. Remplissez le coupon et retournez-nous le avec votre cotisation. Si vous avez renouvelé et que vous trouvez un coupon, excusez-nous, une erreur s'est glissée.

NOUS VOUS REMERCIONS POUR VOTRE APPUI !



Sommaire

Semaine de la dignité des personnes assistées sociales par Véronique Salmon	P. 2, 3, 4, 5
Info-Loi par Christian Loupret et Renée Dubeau	P. 6
Témoignage pension alimentaire par Maryline Côté	P. 7
Les grandes lignes du programme Objectif emploi par le Comité juridique du FCPASQ	P. 8,9
Invitation par l'ADDS QM	P. 10
Anniversaire des membres par l'ADDS QM	P. 11
Nouvelle de la militance par Véronique Salmon	P. 12, 13
Calendriers	P. 14





SEMAINE DE LA DIGNITÉ DES PERSONNES ASSISTÉES SOCIALES Par Véronique Salmon

Cette année, nous avons souligné la 45^e semaine de la dignité des personnes assistées sociales, du 7 au 11 mai. La semaine de la dignité a été créée par le Front commun des personnes assistées sociales du Québec. Ses groupes membres organisent différents événements afin d'affirmer la dignité des personnes assistées sociales et de dénoncer ce qui empêchent l'atteinte de cette dignité.

Nous avons débuté la semaine en organisant avec le groupe *Rose du Nord* une formation sur le programme *Objectif emploi* et le programme *Revenu de base*. Nous avons comparé ces deux nouveaux programmes, et nous avons conclu que le gouvernement Libéral, sous l'égide de François Blais, continuait de subdiviser les personnes assistées sociales et augmentait les préjugés concernant les bons et les mauvais pauvres. Les personnes éligibles au programme *Revenu de base* verront une nette amélioration de leurs revenus, sans toutefois sortir de la pauvreté, car elles n'atteindront que la mesure du panier de consommation, qui lui ne permet pas de sortir de la pauvreté. Avec *Objectif emploi*, on oblige les primo-demandeurs à suivre un parcours de réinsertion en emploi en échange d'une allocation de participation (38\$, 60 \$ ou 90\$) qui s'ajoute à la prestation de base de 648\$. Si la personne ne fait pas ce qui est inscrit dans ledit plan, elle perd son allocation de participation en plus d'avoir une coupe de sa prestation de base (56\$, 112\$ ou 224\$).

Nous avons continué la semaine de la dignité en participant à la marche organisée à Lévis par l'ADDS Rive-Sud. Cette marche, en plus d'affirmer la semaine de la dignité, soulignait les 20 ans d'existence de l'ADDS Rive-Sud. Avec l'ADDS Québec métropolitain, plusieurs autres groupes ont participé à cet événement : l'A-DROIT, la CDDS, le RAS Témiscouata, le Front commun des personnes assistées sociales du Québec, ainsi que d'autres groupes de la région de Chaudière-Appalaches.

Finalement, avec *Rose du Nord* nous avons été présenter le programme *Objectif emploi* par une chanson et par la distribution d'un tract aux personnes utilisant les services d'aide de dernier recours, à la *Bouchée généreuse* et au *Café rencontre du Centre-Ville*. Le but de cette action était de dénoncer le programme *Objectif emploi* et d'inviter les personnes, qui sont obligées d'y participer, à nous contacter afin de pouvoir faire un suivi de leur parcours. Nous avons débuté cette action par une conférence de presse, mais aucun journaliste n'est venu. Nous avons terminé la journée et la semaine par une fête ! Ainsi, buffet, gâteau, jeux, mousseux et breuvages étaient au rendez-vous !



**Voici le message du tract que nous avons distribué à la
Bouchée généreuse ainsi qu'au Café rencontre du Centre-Ville**

Des groupes de défense de droits de la région de Québec;
l'ADDSQM et Rose du Nord prennent la parole dans le cadre de la **45e SEMAINE
DE LA DIGNITÉ DES PERSONNES ASSISTÉES SOCIALES DU QUÉBEC.**

**NON AUX PRÉJUGÉS,
NON AUX CATÉGORIES À L'AIDE SOCIALE!**

Devant la dernière annonce du Ministre Blais d'instaurer un revenu de base pour une seule catégorie à l'aide sociale, nous exigeons ce revenu pour tous et toutes.

Nous dénonçons et refusons la logique du gouvernement libéral qui propose que seules les personnes assistées sociales qui se qualifieront au Programme Revenu de base couvriront leurs besoins . Autrement dit, les besoins de base ne seront couverts qu'à 75 % pour ceux et celles qui sont sur le programme Solidarité sociale, seulement de 55% pour les personnes au programme Aide sociale.

***Nous, les personnes assistées sociales sommes solidaires et exigeons la dignité
pour l'ensemble des personnes en situation de pauvreté.***

**L'AIDE SOCIALE C'EST UN DROIT,
L'OBLIGATION N'EST PAS UN CHOIX
NON À OBJECTIF EMPLOI**

Malgré toutes les dénonciations et contestations, le ministre s'est entêté et le programme Objectif emploi est appliqué depuis avril 2018. Dorénavant, tous les nouveaux demandeurs devront obligatoirement participer à un plan d'intégration , à défaut de se conformer elles subiront une pénalité allant de 56\$ à 224\$ par mois.

***Nous exigeons le droit et la reconnaissance de participer à la société librement,
sans pénalités.***

Rappelons au ministre que 648\$ par mois ça ne se coupe pas.

Voici les paroles de la chanson utilisée lors de la Semaine de la dignité des personnes assistées sociales

Écrite par le RAS Témiscouata

Sur l'air de : *Bad Moon Rising* de CCR
Paroles écrites collectivement par la *Brigade Musicale*

Mauvaise loi

Je vois une mauvaise loi arriver
Ça r'semble à des travaux forcés
(bis)

Quelle est cette loi
Ce grand déni de droits
C'est Objectif Emploi

Assis, pas d'job j'peux pas déjeuner
Mal pris, l'aide sociale j'ai d'mandé
(bis)

Quelle est cette loi
Ce grand déni de droits
C'est Objectif Emploi

L'agent m'a dit qu'y faut m'encadrer
Pour que n'me trouve une job steady
(bis)

Quelle est cette loi
Ce grand déni de droits
C'est Objectif Emploi

Y pensent sûrement que j'suis un bébé
Pas capable de m'organiser
(bis)

Quelle est cette loi
Ce grand déni de droits
C'est Objectif Emploi

Obligé à signer le contrat
Excluant l'entrepreneariat
(bis)

Quelle est cette loi
Ce grand déni de droits
C'est Objectif Emploi

Comme si nos rêves devaient s'oublier
Pour notre employabilité
(bis)

Quelle est cette loi
Ce grand déni de droits
C'est Objectif Emploi

Après une absence non-motivée
J'ai subi une pénalité
(bis)

Quelle est cette loi
Ce grand déni de droits
C'est Objectif Emploi

Pis ça s'est mis à dégringoler
400 piasses par mois c'tout c'que j'ai
(bis)

Quelle est cette loi
Ce grand déni de droits
C'est Objectif Emploi

Je vois une mauvaise loi appliquée
Ça r'semble à des travaux forcés
(bis)

Quelle est cette loi
Ce grand déni de droits
C'est Objectif Emploi
(bis, bis, bis)

LE PROJET DE LOI 173

Loi visant principalement à instaurer un revenu de base pour des personnes qui présentent des contraintes sévères à l'emploi

INFO-LOI



Par
Christian
Loupret
et
Renée
Dubeau



L'annonce d'un tel revenu est apparue dans le 3^e plan lutte à la pauvreté ou *Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale*, en décembre 2017. Depuis, le projet de loi 173 a été déposé le 14 mars 2018 pour être étudié lors de la session parlementaire courante. Dès ce dépôt, le ministre a du même coup fait paraître ses intentions réglementaires liées à ce projet de loi.

L'étude en commission parlementaire s'est terminée le 12 avril 2018. Le *Front commun des personnes assistées sociales du Québec*, le *Collectif pour un Québec sans pauvreté* ont apporté notre point de vue lors des séances de la commission. Pour notre part, seul un mémoire a été déposé sous le titre *Une révolution manquée*(1). Le projet a été sanctionné, soit adopté à la majorité, par les parlementaires ce 15 mai 2018.

Ce nouveau programme d'aide financière est ajouté à la loi sur l'aide aux personnes et aux familles, chapitre VI. Lors du dépôt du projet, ce programme s'adressait exclusivement aux personnes ayant des contraintes sévères à l'emploi reconnues et admises au programme de solidarité sociale depuis 66 mois au cours des 72 derniers mois. Par contre suite à la commission parlementaire, des modifications sont apportées faisant en sorte que des personnes non-admissibles au programme solidarité sociale ayant des sources de revenu autres que l'aide sociale, par exemple la RRQ ou le revenu d'un conjoint, mais qui en dehors de ces circonstances seraient admissibles au programme solidarité sociale pourront bénéficier du revenu de base. Ces règles seront connues seulement au moment de la parution des règlements. Le revenu de base permettra à échéance en 2023 d'atteindre 100% de la mesure du panier de consommation, comme annoncé dans le 3^e plan de lutte. Nous devons admettre que ce revenu est un saut en avant important pour ceux et celles qui en bénéficieront. Malgré que cette mesure ne permet pas aux personnes de sortir de la pauvreté, nous ne parlons pas ici de besoins essentiels, mais de besoin de base. Par contre, cette couverture des besoins de base est vraiment différente pour les autres prestataires à l'aide sociale. À cet effet, nous dénonçons et refusons la logique du gouvernement libéral qui propose que seules les personnes assistées sociales qui se qualifieront au Programme Revenu de base couvriront leurs besoins. Autrement dit, les besoins de base seront couverts à 75 % pour ceux et celles qui sont sur le programme Solidarité sociale, seulement de 55% pour les personnes au programme Aide sociale.

Les personnes pouvant bénéficier d'un tel revenu, à échéance c'est-à-dire en 2023 verront leurs prestations augmenter jusqu'à 1394\$ par mois (en dollar de 2018, sans tenir compte des indexations annuelles), pour atteindre 100% de la mesure du panier de consommation (MPC). Le chèque sera versé sur une base individuelle pour les personnes avec un ou une conjoint-e, et le montant sera de 1025\$. En plus des prestations qui diffèrent, des assouplissements accompagnent le programme revenu de base, tel qu'une exemption globale d'avoir liquide et de biens d'une valeur de 500 000\$. Le revenu de travail ne serait pas pris en compte pour établir la prestation. Il ne faut pas oublier que rarement ces personnes accèdent au marché du travail, si pour les rares exceptions ce revenu sera fiscalisé, donc calculé dans la déclaration d'impôt.

Les groupes opposés à la coupure de la pension alimentaire versée aux bénéficiaires des enfants et qui veulent mettre fin à cette injustice ont profité de l'occasion de la réouverture de la loi d'aide sociale pour ramener le débat. Malgré les dires du Ministre Blais, quelques semaines auparavant, de corriger le problème des pensions alimentaires, ce même ministre avec les autres libéraux votent finalement contre cette proposition. Le problème reste entier.

(1) Si vous désirez lire notre mémoire vous pouvez en faire la demande à l'ADDSQM.



Témoignage de Maryline Côté

Lu lors du point de presse du 21 mars 2018

Par Maryline Côté

J'ai dû faire une demande d'aide sociale en 2010. J'ai dû cesser mes études de techniques infirmières, car mes problèmes de santé se sont vraiment aggravés. L'aide sociale m'obligeait, comme pour tous les autres parents monoparentaux, à faire les démarches en requête de pension alimentaire, et ce sans vraiment tenir compte du contexte ou de la situation familiale. J'ai été confrontée et soumise au même régime et règles discriminatoires qu'aux prêts et bourses; la pension alimentaire que versait mon ex-conjoint à ma fille était comptabilisée et déduite de mon chèque mensuel.

Je reçois une pension alimentaire pour ma fille, elle peut témoigner elle-même de l'impact qu'elle subit dû au fait qu'elle est privée de sa pleine pension alimentaire. En plus de ma fille, j'ai aussi deux garçons d'une autre union, de 12 et 13 ans. Pour ceux-ci, aucune pension alimentaire n'est versée actuellement par leur père.

Le montant accordé dans le jugement en pension alimentaire est de 450\$ par mois. On conserve 300\$ pour les 3 enfants, même si la pension est versée au bénéfice exclusif de ma fille. Le montant qui est versé pour ma fille est donc utilisé pour l'ensemble de la famille, autant pour elle que pour mes fils. Aussi pour moi, car ma prestation mensuelle est amputée de 150\$ tous les mois. Un montant qui nous permettrait de mieux nous nourrir, nous soigner, enfin mieux subvenir à nos besoins.

Avant avril 2011, nous ne pouvions ma famille et moi que conserver 100\$ par mois de la pension alimentaire de ma fille. En avril 2011, la loi fut amendée et nous pouvions bénéficier d'un 200\$ de plus par mois, donc 300\$ pour les 3 enfants. La pension alimentaire de ma fille servait aussi à aider mes fils.

Malgré le pas dans la bonne direction, il n'en manquerait pas tant pour mettre fin à la logique du détournement de la pension alimentaire.



Les grandes lignes du programme Objectif emploi

Par le Comité juridique du FCPASQ

À QUI ÇA S'ADRESSE ?

Primo-demandeurs

Les personnes faisant une demande d'aide sociale pour la première fois.

Ces personnes sont non-touchées par ce programme

Les personnes déjà admises à l'aide sociale.

Les nouveaux demandeurs du programme de la solidarité sociale (inaptes).

Les personnes ayant déjà bénéficiées de l'aide sociale dans leur vie.

Les personnes ayant une contrainte temporaire à l'emploi en raison d'un problème de santé pour une durée de 12 semaines ou plus.

Participation non-obligatoire

Ces personnes suivantes ont le choix de participer ou non. Cette décision est irrévocable (définitive) :

- La personne ayant une contrainte temporaire à l'emploi autre qu'un problème de santé d'une durée de 12 semaines ou plus (aidant naturel, femme enceinte de 20 semaines, 58 ans et +, etc).

- Un des deux adultes avec un enfant de moins d'un an à leur charge.

LES ÉTAPES DU PROGRAMME

1) La personne dépose une demande au programme d'aide sociale.

2) Une fois admise, à partir du 2^e mois, une convocation proposée par un agent afin de faire l'étude de sa situation et convenir (négocier) avec l'agent SON plan.

3) La réalisation des activités du plan par la personne.

4) Un suivi sera fait par l'agent.

DURÉE DU PROGRAMME

- Minimum 12 mois

- Maximum 24 mois

Après 12 mois, la personne participante peut demander une prolongation de 12 autres mois. Par contre, cette prolongation doit être acceptée par l'agent.

AIDE FINANCIÈRE

La prestation de base du programme aide sociale est de **648\$** par mois pour un adulte seul.

Une allocation de participation dont le montant variera selon le type de l'activité réalisée :

- Une recherche intensive d'un emploi : **38\$ par semaine.**

- Une formation et acquisition de compétences : **60\$ par semaine**, pour un.e chef.fe de famille monoparentale : **90\$ par semaine.**

- Un développement des habiletés sociales : **38\$ par semaine.**

Un remboursement des frais de participation. Ex : frais de transport, livres scolaires, frais de scolarité, outils nécessaires à la réalisation d'une formation (bottes, lunettes de sécurité, etc).

PÉNALITÉS

Si la personne ne fait pas ce qui est inscrit dans son plan, sans motif, elle **perd ses allocations** de participation de sa semaine **ET** subit une **coupure de sa prestation** de base pour le mois :

- Premier manquement : 56\$ / mois
- Deuxième manquement : 112\$ / mois
- Troisième manquement : 224\$ / mois

Fin des pénalités

Lorsque la personne reprend les activités de son plan, elle récupère ses allocations de participation la semaine suivante et n'a plus de coupure le mois suivant.

RECOURS

Demande de réexamen

- Désaccord sur le contenu de son plan
- Pas reçu ses allocations de participation.

VOS DROITS

Négociation du plan

L'élaboration du plan **doit se faire en partenariat** avec la personne.

En cas de **changement** dans la **situation** de la personne **l'empêchant de respecter son plan**, elle peut faire une demande de **modification** à son agent.

Modification du plan

À la demande de la personne, l'agent peut modifier le plan.

L'agent n'a pas le droit de modifier le plan **sans l'accord** de la personne.

Exemption temporaire

La personne peut être **exemptée temporairement** de réaliser son plan.

Pour ce faire, la personne doit produire un **rapport médical**, ou prouvant qu'elle ne peut poursuivre son plan à cause d'un **problème de santé**, pour une **période inférieure à 12 semaines**.

Obligation d'accepter un emploi

Si le plan prévoit l'obligation d'accepter un emploi qui lui est offert, la personne a le droit de **refuser si l'emploi est** :

- Dangereux pour sa santé ou sa sécurité
- Trop loin
- Incompatible avec les obligations familiales.

Obligation de garder l'emploi

Si le plan prévoit l'obligation de maintenir un lien d'emploi, **une démission ne constitue pas un manquement** pour différents motifs, dont :

- Victime d'harcèlement psychologique
- Il existe un retard dans le versement du salaire.

INVITATION À PARTAGER VOTRE EXPÉRIENCE D'OBJECTIF EMPLOI

Malgré toutes les dénonciations et contestations, le ministre s'est entêté et le programme Objectif emploi est appliqué depuis avril 2018. (Voir les détails de ce programme à la page 6 et 7)

Dorénavant, tous les nouveaux demandeurs devront obligatoirement participer à un plan d'intégration, à défaut de se conformer elles subiront une pénalité allant de 56\$ à 224\$ par mois.

Vous êtes une personne obligée de participer à Objectif Emploi, nous désirons rester en contact avec vous pour suivre votre expérience.

Contactez-nous à l'ADDSQM au 418-525-4983

Tout comme le Front commun des personnes assistées sociales du Québec, l'ADDS QM s'oppose à toute mesure obligatoire et punitive parce que l'aide sociale est un droit! Nous nous opposons au programme Objectif emploi depuis 2015 et nous continuerons de le faire. Car, 648\$ par mois (en 2018), c'est déjà trop bas, ça ne se coupe pas !

JOYEUX ANNIVERSAIRE À NOS MEMBRES

Juin

Yves Bédard
Renaud Blais
Yvan Blais
Richard Duchesne
Raymond-Yves Gariépy
Suzanne Jobidon
Jean-Yves Labbé



Rachel Lacasse
Typhaine Leclerc-Sobry
Véronique Salmon
Sabrina St-Laurent
Caroline Tremblay
Patrick Tremblay

JOYEUX ANNIVERSAIRE À NOS MEMBRES

Juillet

Josée Carré
Marie-Lise Castonguay
Cowboy
Danielle Durette
Robert Foisy
Marie-Josée Gagné
Madone Landry



France Lavoie
Michel Leclerc
Lily Lévesque
Denise Pichette
Lise Pichette-Lessard
Gaétan Rouleau

JOYEUX ANNIVERSAIRE À NOS MEMBRES

Août

Claude Allard
Jean-Claude Bellefeuille
Hélène Bourque
Serge-Emmanuel Corneau
Renée Dubeau
Carole Guilbeault
France Langevin



André Limoges
Christian Loupret
Marie-Josée Poitras
Ann Perreault
Serge Roy
Clovis Simard
Bernard St-Onge



NOUVELLES DE LA MILITANCE

Par Véronique Salmon

8 mars

Le 8 mars, **6 femmes** de l'ADDS QM ont participé à une caravane féministe se terminant à l'Assemblée nationale afin d'affirmer avec une cinquantaine d'autres femmes que nous sommes : *Féministes tant qu'il le faudra.*



Manifestation *On fait du bruit*

Nous étions **8 militant.e.s** le *13 mars* dernier à faire du bruit avec d'autres militant.e.s membres d'organisme de la *Coalition justice sociale*, afin de rappeler au gouvernement Libéral que nous exigeons pour le nouveau budget un réinvestissement dans les programmes sociaux et les services publics, ainsi que la fin de leur tarification.

Marche contre le B7

Une marche débutant au Centre des congrès et se terminant au Château Frontenac, lieu de rencontre internationale réunissant les principales organisations des gens d'affaire des pays industrialisés, a eu lieu le **5 avril**. **Deux militants** de l'ADDS étaient présents.



Manifestation de l'action communautaire autonome

Le **9 avril**, **six militant.e.s** ont participé à la marche de l'action communautaire autonome (ACA). La marche partait du Centre Lucien Borne pour se rendre au ministère du SACAIS. Cette marche poursuivait la lutte de l'ACA qui revendique un investissement dans les programmes sociaux et les services publics, un rehaussement du financement une indexation annuelle de l'ACA ainsi que le respect de l'autonomie des organismes communautaires autonomes.



Atelier d'écriture

Le **12 avril**, Sabrina, stagiaire à l'ADDS QM, a offert un atelier d'écriture dans lequel les militant.e.s préparaient les outils de mobilisation de la semaine de la dignité des personnes assistées sociales du Québec. Nous étions **10 participant.e.s**.

Formation « Comme genre »

Quinze militant.e.s de l'ADDS QM ont participé à la formation qui portait sur l'identité de genre (LGBTQ+). Nous avons tenté de comprendre les différents genres et de nommer nos préjugés afin de tenter de les défaire. Bravo et merci à Stéphane et Sabrina pour nous avoir préparé cette formation qui a eu lieu le **18 avril**.



Manifestation et colloque pour la défense collective des droits

Le **30 avril**, **7 militant.e.s** ont participé à une manifestation du Regroupement des organismes en défense collective des droits afin de revendiquer une amélioration du financement des groupes en défense **COLLECTIVE** des droits.

Marche du 1er mai

Nous étions **7 militant.e.s** a participé à la marche du **1er mai** organisée par la Coalition justice sociale.



Semaine de la dignité des personnes assistées sociales

Le **7 mai**, **17 personnes** participaient à une formation sur le revenu de base et Objectif dignité, tandis que le **8 mai**, nous étions **6 militant.e.s** a participé à la marche à Lévis organisée par l'ADDS Rive-Sud. Finalement le **10 mai**, **14 personnes** ont participé à l'activité de visibilité à la *Bouchée généreuse* et au *Café-rencontre Centre-Ville*. **17 personnes** ont participé à la fête de la semaine de la dignité, le **10 mai**. Voir l'article à la page 2 et 3 qui parle de la semaine de la dignité des personnes assistées sociales du Québec.



St-Sauveur en fleurs

Quatorze personnes de l'ADDS QM sont venues donner un coup de main dans l'organisation du St-Sauveur en fleurs qui a eu lieu le **26 mai**. Elles se sont impliquées à différents niveaux : à l'installation du site et du coin bouffe, à la préparation des salades, au service des hot-dogs et des salades, à la caisse, à la vaisselle et à la désinstallation du site. Bravo et merci à tous et toutes ! Cette activité d'autofinancement est organisée avec le *Comité de citoyens et de citoyennes du quartier St-Sauveur* et la maison des jeunes *L'Ouvre-Boîte du quartier*.



Formation sur le G7

Le **28 mai**, le REPAC a présenté une formation sur le G7 à laquelle **4 militant.e.s** ont participé. Le tout s'est terminé par l'invitation aux différentes marches pacifiques organisées par la société civile, pendant la rencontre du G7.



CALENDRIER

Juin 2018

<i>LUNDI</i>	<i>MARDI</i>	<i>MERCREDI</i>	<i>JEUDI</i>	<i>VENDREDI</i>	<i>SAMEDI</i>
				1 <u>14h15</u> Marche pour le droit au logement (voir tract)	2
4	5 <u>9h30</u> Comité femmes	6	7 <u>18h</u> Manif contre le G7 (750 chemin Ste-Foy au parc des Braves)	8	9 <u>10h à 15h</u> Forum alternatif (devant le parlement) <u>15h</u> Manif contre le G7 (Fontaine de Tourny) <u>19h</u> Spectacle d'humour (Centre Lucien Borne)
11	12 <u>9h30</u> Comité organisateur	13	14 <u>9h30 à 17h</u> Bilan annuel	15	16
18 <u>9h30</u> Comité Lutte et préjugé	19 <u>13h30</u> Atelier Droit Aide sociale	20	21 <u>9h30</u> Assemblée générale annuelle	22	23
25	26	27	28	29	

Voici ce que l'ADDS-QM vous offre

- ↓ Avez-vous des questions sans réponse ? Utilisez le **Dépannage téléphonique** au **525-4983**.
- ↓ Vous avez des questions concernant l'aide sociale ? Nous vous invitons à l'**Atelier Droit aide sociale** (rencontres collectives d'information sur la loi de l'aide sociale). L'horaire des rencontres est disponible aux **locaux de l'Association** ou au **525-4983**.
- ↓ Voulez-vous vous impliquer dans la défense des droits individuels et collectifs ? **Passez nous voir !**